

Service Minumem d'accueil



[1]

Le SMA est proposé dans les écoles où il y a plus d'un enseignant gréviste sur quatre soit 25% : le personnel municipal assure alors un accueil de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45. Dans les établissements où le SMA est organisé, pour les enfants inscrits au restaurant scolaire et dont l'enseignant est gréviste, le repas est automatiquement annulé. Les parents souhaitant maintenir le repas devront le préciser sur le bulletin d'inscription au SMA.

En l'absence d'organisation du SMA dans une école en raison d'un taux d'enseignant gréviste inférieur à 25% ou d'impossibilité, les repas ne seront pas déduits. Il appartient aux familles de prévenir le service éducation de l'absence de leur enfant au restaurant.

-
- Renseignements :

Service éducation au 04 76 50 47 28 ou 04 76 50 47 73 ou accueil.periscolaire@ville-voreppe.fr [2]

Tweet [3]



Connexion



Flux RSS



Nous suivre sur Twitter



Mentions

légales



Contact

Source URL: <https://www.voreppe.fr/article/service-minumem-daccueil>

Liens

[1] <https://www.voreppe.fr/sites/default/files/field/image/vive%20lecole.jpg?itok=Xt97fE6m>

[2] <mailto:accueil.periscolaire@ville-voreppe.fr>

[3] <http://twitter.com/share>